

SAGE

Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

Lauch

Liste des Sigles & abréviations
Glossaire

Version de *mars 2013*



Conseil Général
Haut-Rhin



Direction
départementale
des Territoires
Haut-Rhin

Liste des sigles & abréviations

Les organismes publics :

AERM : Agence de l'Eau Rhin-Meuse

ARS : Agence Régionale de la Santé

BRGM : Bureau de Recherche Géologique et Minière

CLE : Commission Locale de l'Eau (d'un SAGE)

DDT : Direction Départementale des Territoires

DDCSPP : Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de Protection des Populations

DEVI : Direction de l'Environnement et du Cadre de Vie du Département du Haut-Rhin

DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

MISEN : Mission Inter-Service de l'Eau et de la Nature ; *les MISEN regroupent l'ensemble des services publics de l'Etat (DDT, DREAL, ONEMA, ONF, Agence de l'Eau, Préfecture, etc.)*

ONEMA : Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques

La coopération intercommunale :

EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunal

EPTB : Etablissement Public Territorial de Bassin ; *ce type de coopération intercommunale peut être créé pour porter un SAGE*

Les documents et textes :

Code de l'Environnement

DCE : Directive Cadre européenne sur l'Eau (2000)

ERU : Directive sur le traitement des Eaux Résiduaires Urbaines (1991)

LEMA : Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (2006)

PAGD : Plan d'Aménagement et de Gestion Durable ; *un des documents finaux du SAGE avec le Règlement*

PLU : Plan Local d'Urbanisme

POS : Plan d'Occupation des Sols

PPRI : Plan de Prévention du Risque Inondation

SCOT : Schéma de Cohérence Territoriale

SDAGE : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau ; le SDAGE est créé par le Comité de bassin Rhin-Meuse et doit être décliné localement dans le SAGE

SIG : Système d'information Géographique, *outil informatique pour présenter les données sous forme de carte (exemple : www.infogeo68.fr)*

Les espaces protégés :

> Les espaces classés :

ENS : Espaces Naturels Sensibles

ZHR : Zones humides Remarquables

ZICO : Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux

ZNIEFF : Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique

APB : Arrêté de Protection de Biotope

> Les zones humides prioritaires :

ZHIEP : Zones Humides d'Intérêt Environnemental Particulier

ZSGE : Zones Stratégiques pour la Gestion de l'Eau ; ces zones sont définies si besoin dans le SAGE

> Les zones Natura 2000 :

ZPS : Zones de Protection Spéciale

ZSC : Zones Spéciales de Conservation



L'AEP ou Alimentation en Eau Potable :

Il existe des captages dits prioritaires pour la reconquête de leur bon état : captages grenelle, captages SDAGE 1 et captages SDAGE 2.

Les périmètres de protection des captages : immédiat, rapproché & éloigné

AAC : Aire d'Alimentation de Captages ; zone géologique d'alimentation du captage

L'assainissement :

ANC : Assainissement Non Collectif

SPANC : Service Public d'Assainissement Non Collectif

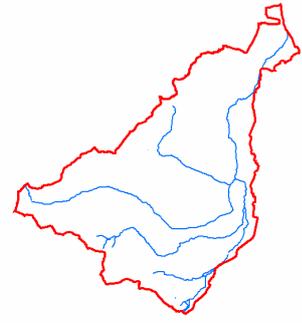
STEP ou STEU : Station d'Épuration ou Station de Traitement des Eaux Usées

Les installations soumises à autorisation ou déclaration :

ICPE : Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

IOTA : Installation Ouvrages Travaux et Activités

Glossaire



Bassin versant : aire délimitée par le relief et les lignes de crêtes dans laquelle toutes les eaux tombées alimentent un même exutoire (rivière, lac, etc.)

Compatibilité : la notion de compatibilité indique que le SAGE ne doit pas être contraire aux prescriptions du SDAGE, mais le SAGE ne doit pas être en tout point identique au SDAGE

Hydromorphologie : étude de la morphologie et de la dynamique des cours d'eau (érosion, dépôts, méandres, etc.)

Masse d'eau : tronçon de cours d'eau ou lac correspondant à une unité d'évaluation de la DCE

Pression : Exercice d'une activité humaine qui peut avoir une incidence sur les milieux aquatiques. Il peut s'agir de rejets, prélèvements d'eau, artificialisation des milieux aquatiques, captures de pêche...

Ripisylve : formation boisée ou végétale qui longe les cours d'eau ou les rivières

Zones humides : On entend par zone humide tout terrain, exploité ou non, régulièrement inondé ou gorgé d'eau de manière permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est spécifique

Les états des masses d'eau définis dans la DCE :

L'état chimique : qualité d'une eau sur la base des concentrations en polluants

L'état quantitatif : appréciation de l'équilibre entre les prélèvements (alimentation en eau potable, irrigation ...) et la recharge naturelle sur une masse d'eau souterraine

L'état écologique : appréciation du fonctionnement des écosystèmes aquatiques de surface. Il s'appuie sur des critères tels que l'hydromorphologie, la continuité écologique, l'état de la ripisylve, les zones de mobilité des cours d'eau, l'écologie, etc.

Le bon état global : c'est l'objectif à atteindre pour l'ensemble des masses d'eau en 2015 (sauf si report de délai ou objectifs moins stricts). Ce bon état global est atteint lorsque les autres états (chimique, écologique, quantitatif) sont atteints

Pour plus de renseignements :

N'hésitez pas à contacter :

Sylvain CUENOT - animateur SAGE Doller & Lauch

Service Aménagement des Rivières

Département du Haut-Rhin

100 Avenue d'Alsace – BP 20351

68006 COLMAR Cedex

Par téléphone : 03.89.30.65.20

Par fax : 03.89.21.64.50

Par mail : cuenot.s@cg68.fr